

BAROMÈTRE DES
LEVÉES DE FONDS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1^{er} semestre 2022



Le premier semestre 2022 a confirmé le dynamisme des levées de fonds dans la continuité de l'année record 2021 en dépit d'un contexte macro-économique dégradé. Le capital-investissement dans la transition écologique demeure porté par un écosystème économique et juridique incitatif qui devrait continuer de favoriser les levées de fonds au second semestre 2022.

Le premier semestre 2022 s'est placé dans la continuité de l'année record 2021 pour le secteur du capital-investissement dans la transition écologique en France avec une forte dynamique d'augmentation du montant des fonds investis. Sur la période, 55 levées de fonds ont été réalisées pour un montant global de près de 2 milliards d'euros, soit presque autant que pour la totalité de l'année 2021 (2,3 milliards investis dans 125 opérations).

Les secteurs qui ont attiré les investisseurs sont principalement ceux de la mobilité, du stockage, de l'efficacité énergétique et de l'économie circulaire avec une dominante sur le capital innovation, suivi du capital développement.

Ce dynamisme accru est remarquable alors même que le contexte macro-économique a singulièrement changé et s'est dégradé. Cette nouvelle donne n'est pas sans conséquence sur le secteur du *Private Equity* et devrait se traduire par :

- + une augmentation des coûts de financement pour les sociétés,
- + un impact négatif sur les Opex avec une augmentation des coûts d'exploitation (salaires et matières premières),
- + des levées de fonds plus difficiles dans un contexte d'aversion au risque accrue,
- + des taux de croissance plus faibles pour les entreprises directement exposées aux cycles économiques.

L'impact de la situation actuelle varie évidemment en fonction du cycle d'investissement, de la maturité des entreprises et des stratégies d'investissement. Elle devrait avoir le plus d'effet sur le segment des *Buy Out* utilisant plus d'effet de levier et investissant dans des entreprises matures avec un taux de croissance plus faible. À l'autre extrémité, le taux de perte dans le capital d'amorçage devrait augmenter car les projets de faible qualité auront plus de mal à mesure que le coût de l'argent se renchérit. En revanche, le capital développement devrait être moins impacté, investissant dans des sociétés à taux de croissance élevés avec peu d'effet de levier.



Marc Romano
*Head of Impact
Private Equity
Mirova
Membre de la Commission
Transition Écologique
de France Invest*



Vincent Trevisani
*Partner, Ashurst
Membre de la Commission
Transition Écologique
de France Invest*

Une situation d'exception

Dans ce contexte, le capital-investissement dans la transition écologique bénéficie d'une situation d'exception. En effet ce secteur accueille des entreprises disposant de solutions environnementales innovantes ayant un impact positif sur le changement climatique. Or le développement de ces entreprises bénéficie des mécanismes législatifs et réglementaires de soutien à la transition écologique mis en place par les pouvoirs publics et des comportements microéconomiques favorables des clients/consommateurs qui l'emportent sur la tendance du pur cycle économique, permettant à ces entreprises de délivrer des croissances et donc des valorisations attractives malgré un contexte économique baissier.

D'un point de vue juridique, les autorités françaises continuent de développer un écosystème législatif favorable à la transition écologique et aux entreprises qui y contribuent. Ainsi, la prochaine loi d'accélération des énergies renouvelables, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative européenne REpowerEU, est annoncée pour l'automne 2022 et devrait comporter un premier train de mesures d'urgence de simplification du droit de l'environnement et de l'énergie et notamment fluidifier le raccordement des projets d'énergies renouvelables. Un second texte législatif, plus large, a déjà été annoncé par le Gouvernement.

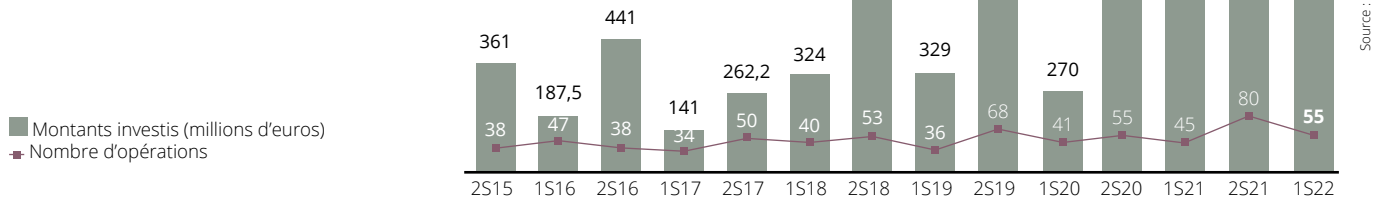
Dans l'ensemble, si la situation économique actuelle requiert un niveau supplémentaire de prudence dans l'analyse des plans d'affaires des entreprises ciblées et dans la contractualisation des investissements ainsi qu'un suivi plus étroit des participations, nous pensons que cet environnement macro-économique dégradé aura un impact positif sur le secteur du capital-investissement dans la transition écologique par l'accélération du financement de la croissance des entreprises qui apportent des solutions environnementales innovantes face aux défis majeurs des crises énergétique et climatique.

1^{er} SEMESTRE 2022

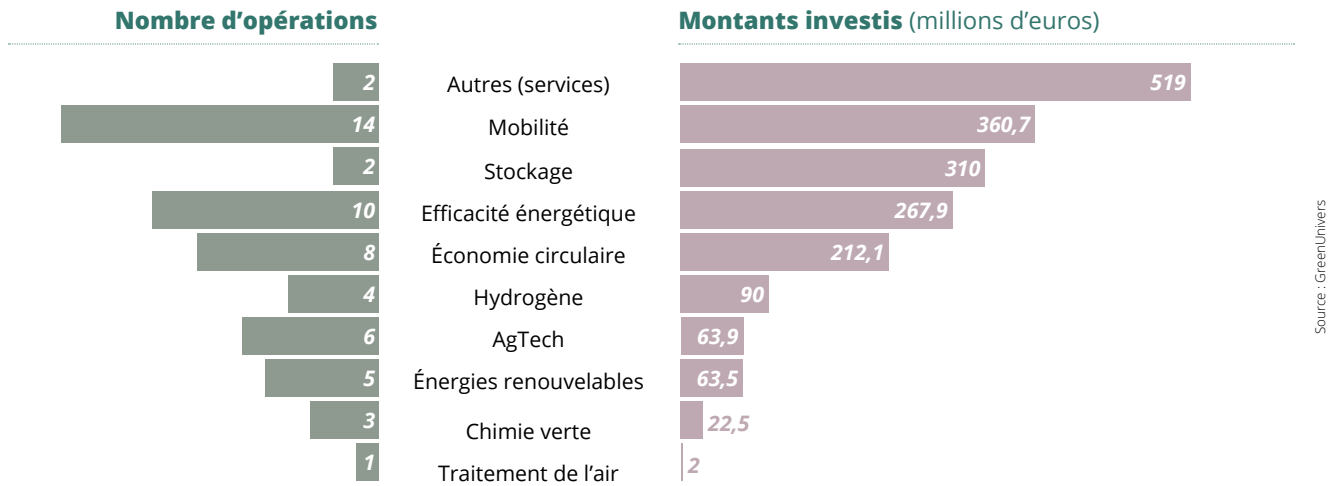
Évolution des investissements dans la transition écologique

Au premier semestre 2022, 55 levées de fonds ont été réalisées en capital innovation et capital développement dans le secteur de la transition écologique en France pour un montant global de près de **2 milliards d'euros**.

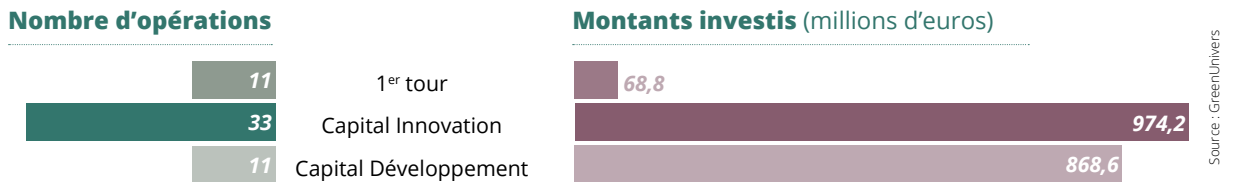
TOTAL 1S2022
 Nombre d'opérations : **55**
 Montants investis : **1 911,6 M€**



Investissements par secteur



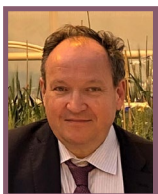
Investissements par stade de maturité



Top 3 des opérations

Entreprise	Secteur	Montant levé auprès des fonds	Investisseurs
EcoVadis	Autres (Services)	479 M€	Astorg, General Atlantic (BeyondNetZero), GIC Private Limited et Princeville Capital
NW Storm	Stockage	300 M€	RGreen
Electra	Mobilité	160 M€	Eurazeo, RGreen Invest, RIVE Private Investment, Serena, Groupe Chopard, Groupe SNCF (574 Invest) et RATP Capital Innovation

GRAND TÉMOIN



Ambroise Fayolle

*Vice-président de la Banque
Européenne d'investissement (BEI)*

En 2021, les financements que le groupe BEI a consacrés au climat ont fortement augmenté, dans un contexte de dynamique soutenue des investissements des acteurs publics comme privés dans la transition écologique. Ils ont représenté 51 % du montant global des prêts accordés par le groupe BEI (la BEI et sa filiale le FEI), soit 27,6 milliards d'euros. Les volumes d'investissements les plus importants ont concerné les transports et mobilités vertes, devant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. La France est encore plus en avance, avec deux tiers des investissements en faveur de projets liés à l'action climatique.



Contribuer à mobiliser 1 000 Md€ d'investissements

Cette augmentation des financements verts de la BEI répond à une priorité de nos actionnaires, les États membres de l'Union européenne : dépasser la barre d'au moins 50 % d'investissements verts d'ici à 2025. Elle permet aussi d'accroître l'investissement de nos partenaires publics et privés dans les projets verts. Nous sommes en route pour tenir ce second engagement de la banque : mobiliser par son action 1 000 milliards d'euros d'investissements dans la transition verte au cours de la décennie décisive pour le climat* 2021-2030.

Selon nos calculs, nous sommes à 75 milliards d'euros l'an dernier, ce qui démontre que nous sommes sur la bonne voie, mais que des efforts importants devront être déployés au cours des prochaines années. Nous sommes également convaincus que la crise énergétique actuelle renforce encore le besoin de la BEI de soutenir les projets en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, du transport propre, de l'innovation dans le domaine climatique ou le financement de fonds en France, en Europe et dans le monde.

Acteur financier de premier plan dans la lutte contre le réchauffement climatique, la BEI a été la première à émettre des obligations vertes dès 2007. Elle est aujourd'hui la plus grande banque multilatérale de développement dans ce domaine en ayant émis à ce jour près de 50 milliards d'euros d'obligations « climat » et 9 milliards d'euros d'obligations développement durable dans 22 monnaies. Depuis 2019, la part de ces obligations est passée de 7 à 27 % ce qui contribue activement au développement de la finance verte.



Quatre défis pour le financement des technologies propres

Première institution financière à s'être alignée à 100 % dès la fin 2020 avec les objectifs des accords de Paris, la BEI s'est également engagée à ce qu'aucun de ses investissements qui ne concerne pas directement la transition verte, comme dans le secteur de la santé ou certaines innovations, ne nuise au climat. Cet engagement qui repose sur un alignement sur la taxonomie européenne implique aussi que ceux qui bénéficient de ses financements, qu'il s'agisse de prêts ou d'investissements dans des fonds, soient eux aussi alignés sur les accords de Paris.

Qu'en est-il de l'activité plus spécifique du groupe BEI dans les levées de fonds liées aux technologies propres destinées à lutter contre le réchauffement ? Le FEI est aujourd'hui un des investisseurs les plus actifs en Europe dans les « cleantech ». Le contexte n'est pas facile, car le marché européen des technologies propres est confronté à quatre défis principaux :

- ➔ Malgré une forte augmentation des volumes de financement ces dernières années, il s'agit d'un marché relativement naissant, caractérisé par un ensemble limité d'investisseurs spécialisés en VC/PE.
- ➔ Tous les secteurs et verticaux manquent encore de capitaux et d'investisseurs. On observe une évolution récente vers des investisseurs et des fonds spécialisés/thématiques.

- ➔ Les capitaux existants sont principalement concentrés aux stades de la démonstration de faisabilité ou de la commercialisation, avec une préférence pour les technologies « basiques » par rapport aux innovations « fondamentales » à forte intensité de capital.
- ➔ La couverture géographique de l'UE est inégale, les investisseurs en capital-risque actifs étant principalement basés en Europe occidentale.

Le rôle d'une institution publique comme le FEI est donc encore plus important dans ce contexte. Les financements du FEI ont contribué à mobiliser 3,4 milliards d'euros supplémentaires provenant d'autres investisseurs. Et sur la base des prévisions actuelles, le FEI compte investir plus de trois milliards d'euros dans ces fonds de technologies propres d'ici 2025 avec un effet d'entraînement estimé à 12 milliards d'euros de la part d'autres investisseurs. Au moment où la guerre en Ukraine impose à l'Europe d'aller encore plus vite dans sa transition énergétique, le rôle du groupe BEI est plus que jamais de stimuler les politiques et les investissements en matière de climat et d'environnement au sein de l'UE et au-delà. Bras armé financier de l'Europe et aiguillon de la finance verte, elle entend bien faire en sorte que tous les investissements nécessaires publics et privés soient mobilisés pour faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone d'ici à 2050.

* Dans cet article il est fait référence au « climat » par convenance, mais les chiffres et objectifs mentionnés incluent bien non seulement l'action climatique, mais aussi la soutenabilité environnementale, elle aussi essentielle.

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte.

Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et traite les données personnelles, ainsi que sur les droits dont bénéficient les personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données, sont disponibles à l'adresse suivante : ey.com/privacy. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2022 Ernst & Young Advisory.
Tous droits réservés.
SCORE France N° 2022-067.

Studio BMC France - 2207BMC128.
ED NONE

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr

À propos de GreenUnivers

Fondé en 2008, GreenUnivers est le média leader de l'information économique et financière sur les cleantech en France. Sa rédaction spécialisée publie chaque jour des articles et analyses sur les entreprises et marchés des différents secteurs : énergies renouvelables, efficacité énergétique, écomobilité, etc. GreenUnivers réalise des études annuelles : « Panorama des cleantech en France », « Baromètre du crowdfunding Énergies renouvelables ». Il publie aussi le Baromètre des levées de fonds pour France Invest Climat, en partenariat avec Ernst & Young Advisory, et organise des conférences pour les professionnels. Plus d'informations : www.greenunivers.com

Commission Transition Écologique de France Invest

France Invest a créé la Commission Transition Écologique pour fédérer la part croissante de ses membres actifs dans les cleantech et pour promouvoir les éco-industries en France et à l'étranger.

Membres de la Commission Transition Écologique de France Invest : ADEME, Apicap, Ardian France, Ashurst, Azulis Capital, Bpifrance Investissement, Demeter Investment Managers, Edmond de Rothschild Private Equity, Eight Advisory, Eurazeo, EY Strategy & Transactions (SaT), GreenUnivers, Infravia Capital Partners, MBO & Co, Merieux Equity Partners, Procadres International, Racine Avocats, Raise, RGreen Invest Sas, Sofinnova Partners, Starquest, Supernova Invest, Swen Capital Partners, Tikehau Capital, Tilt Capital Partners.

Pour tout renseignement sur la Commission Transition Écologique de France Invest :

Valentin Laigre, v.laigre@franceinvest.eu
Franck Duquenoy, f.duquenoy@franceinvest.eu

Méthodologie

Les données présentées dans ce baromètre sont basées sur les informations recensées auprès des entreprises et des investisseurs par GreenUnivers, complétées des données et analyses issues de la méthodologie EY et réalisées par Ernst & Young Advisory. EY désigne les membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. EY est une marque déposée au niveau mondial.